

---

*DECISION DU PRESIDENT DP2024\_01*  
*Contrat professionnel d'entretien textiles en blanchisserie 2024*

---

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,*  
*Vu le code général des collectivités territoriales,*  
*Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,*

Considérant la nécessité de prévoir le nettoyage de l'ensemble des vêtements des services de collecte et de l'atelier,

Considérant la proposition de l'établissement et services d'aide par le travail de « Bouet » à Saint-Léon :

- ✓ Service de ramassage de vêtements sur le site de Cantiran à Vianne
- ✓ Lavage de l'ensemble des vêtements de travail.

---

*Le Président :*

---

**ARTICLE 1ER :** Décide de signer le contrat professionnel d'entretien textiles en blanchisserie 2024 avec l'ESAT de Bouet pour le nettoyage des vêtements des agents du syndicat.

**ARTICLE 2 :** Précise que le contrat est signé pour l'année civile en cours et qu'il est renouvelable tous les ans par un nouveau contrat.

A Aiguillon, le - 9 JAN. 2024

Le Président,



Alain LORENZELLI

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "AL".